

COMMUNE DE CHEMINON

DEPARTEMENT DE LA MARNE ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS CANTON DE SERMAIZE LES BAINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 05 AOUT 2021

L'An deux mille vingt et un, le 5 Août à 18 heures à la salle polyvalente, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 2 août, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOUCHAUD – PARISOT Estelle - BOYER - CASTELLO Marie - France – HARLE Lucille - RENAUX Paulette - REUTER – BRAUN Brigitte –

Messieurs BURDAL Richard - BRASTEL Maurice – BRIOLAT Claude – HINDERSCHIETT Robert – PARISOT Joël – PAROT Damien – PAROT Jean – Noël

Absents excusés : Madame HARLE Lucille (procuration à Madame RENAUX Paulette) - Monsieur LONGUEVILLE Patrick (procuration a Monsieur BRASTEL Maurice)

Secrétaire de séance Mme REUTER – BRAUN Brigitte

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (1 juillet 2021)

I – DELIBERATION DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR ET CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention reliquat DETR sur l'exercice 2021, auprès de la Sous –Préfecture, ainsi qu'une demande auprès du Conseil Départemental.

Pour la réalisation d'un accès sécurisé pour la descente et la montée des enfants dans le bus des écoles, des devis ont été établis pour un montant total de 2 685,38 € H.T

APPROUVE l'opération 131 « Arrêt bus pose panneaux et barrières, sécurisation accès école »

DECIDE DE SOLLICITER l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 40 % soit la somme de 1 074,15 € H.T., au titre de travaux urgents (rentrée scolaire 2021 – 2022)

DECIDE DE SOLLICITER l'aide du Conseil Départemental pour un montant de 20 % soit la somme de 537, 08 € H.T., au titre de travaux urgents (rentrée scolaire 2021 – 2022)

DECIDE D'ASSURER le financement du solde de l'opération sur les fonds propres de la commune soit la somme de 1 074,16 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les travaux et les demandes de subventions DETR et Conseil Départemental

II- DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION FEADER

Madame Le Maire informe que pour l'opération n° 117 Jeux enfants inscrite au budget primitif de la commune pour une somme de 10 000 €. Elle a reçu le 28 mai un dossier appel à projets FEADER services de base en milieu rural concernant l'octroi de subventions par le biais des fonds européens éligible pour les aires de jeux. Ce dossier

cependant implique l'établissement de deux devis supérieur à 12 500 € H.T. L'aide peut atteindre 70 %, mais l'attribution de cette aide est soumise à grille d'évaluation.

Devis SAS I.M.A.J. 17 220,00 € T.T.C.

COMAT et VALCO 21 334,37 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte avec 12 voix pour et 1 abstention le devis de la société SAS I.M.A.J.

III – DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au dépôt d'une demande de subvention DETR et Conseil Départemental, il est nécessaire d'ouvrir une nouvelle opération n° 131 au budget intitulé « Arrêt bus et pose panneaux barrières », afin de pouvoir payer les factures pour la réalisation des travaux.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article 2312 Agencement et aménagements terrains - 3 230,00 €

Opération N° 130 Fossé

Article 2152 Installations de voirie + 3 230,00 €

Opération N° 131 Arrêt bus et pose panneaux barrières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision modificative.

IV – DELIBERATION DECISION MODIFIVE APUREMENT DE COMPTE

Madame Le Maire informe les membres du conseil Municipal d'une demande du percepteur concernant des frais d'insertion pour annonce travaux eau et adduction eau potable sur l'exercice 2017. Afin d'apurer ces comptes, il est nécessaire d'ouvrir les crédits nécessaires à savoir :

Dépenses de fonctionnement

Article 6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles + 594,00 €

Article 6232 Fêtes et cérémonies - 594,00 €

Recettes d'investissement

28033 Frais d'insertion + 594,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'ouvrir les crédits nécessaires afin d'apurer ces comptes.

V – DELIBERATION ADMISSION EN NON VALEUR

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur DUPUIS Yvan , percepteur à Sermaize les bains, nous a transmis deux créances s'élevant à la somme total de 420,45 €, concernant des factures impayées d'eau sur l'année 2018 pour 231,39 € et l'autre sur l'année 2019 pour 189,06 € pour deux personnes n'habitant plus cheminon. Monsieur Le Percepteur de Sermaize les Bains nous demande de mettre ces créances en non – valeur car les poursuites par huissiers n'ont pas abouties. Concernant la première demande le percepteur nous signale qu'il y un dossier de liquidation judiciaire en cours, mais aucun espoir de recouvrement car les dettes sont trop importantes, prolongation du délai pour examen aux fins de sa clôture pour insuffisance d'actif jusqu'au 4 janvier 2023. Et pour la deuxième demande certificat de non recouvrement établi par huissier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal 1 voix pour et 12 contre refusent les admissions en non- valeur.

QUESTIONS DIVERSES :

Demande d'achat de Monsieur Richard BURDAL de la parcelle cadastrée AB 664, d'une contenance de 155 m². Le conseil municipal propose la somme de 5 € le m². Accord de Monsieur BURDAL

Lettre anonyme trouvée dans boîte aux lettres de la mairie concernant la tonte de pelouse en dehors des heures réglementaires du week end.

Demande de Mme BOUCHAUD PARISOT Estelle pour le 28 et 29 Août si la fête patronale est maintenue oui, réponse de Madame Le Maire à ce jour, sauf décision contraire de l'Etat.

Des poubelles restent sur le trottoir dans les rues suivantes Rue de Trois Fontaines, Rue de Chalons et dans le haut du village. Il faut savoir que ces utilitaires doivent être récupérés par les propriétaires après le passage du camion de collecte du SMICTOM le vendredi matin.

Ouverture de l'enquête publique du dossier à partir du lundi 16 août 2021 à 9 heures jusqu'au lundi 27 septembre 2021 à 18 heures. Concernant le redémarrage du stockage souterrain de gaz naturel sur le site de Trois Fontaines l'Abbaye.

L'entreprise FROTEY est intervenue sur le mécanisme de l'horloge des cloches, car problème avec la sonnerie de l'angelus. Suite à un orage la carte n'est plus fonctionnelle et il faut la changer.

Suite aux inondations du 14 juillet (fortes pluies sont interruptions et débordements de la bruxenelle). La commune a déposée une demande en reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la préfecture, celle-ci sera étudiée en commission début septembre.

Suite à l'orage du 5 août, les fossés se trouvant Rue de Châlons et dans le lotissement Rue René Connesson ont débordés curage à effectuer. Travaux de rénovation dans le logement communal occupé par Monsieur Colas Teddy suite à des infiltrations dans le plafond du local (machine à laver etc...).

Cimetière du Jardin Jacquet : eau qui s'évacue et dévale du haut du parc de chez Monsieur BARROIS et ramène tous les graviers sur les tombes en contre bas. Grosses saignées depuis les tombes des prêtres au haut du cimetière.

Fin de séance à 19 H 15